



Published on *Lab Périurbain* (<http://periurbain.cget.gouv.fr>)

[Accueil](#) > [Développement & partenariat](#) > Réciprocité et solidarités pour un périurbain de projets

Solidarité et réciprocité entre territoires, quelle place pour le périurbain ?

L'interdépendance des territoires. L'exemple métropolitain

Les territoires se caractérisent par des relations d'interdépendance, par exemple entre les métropoles et les espaces périurbains de leurs couronnes périphériques, et au-delà, avec les villes petites et moyennes proches. Ces relations s'accroissent. Il est essentiel de ne plus penser les territoires isolés, séparés voire opposés les uns aux autres mais au contraire de travailler sur les synergies qu'ils peuvent ensemble définir.

La croissance concentrée dans certains territoires à commencer par les métropoles et les grandes aires urbaines doit profiter aux territoires adjacents et plus éloignés comme le sont par exemple les espaces périurbains. Ce n'est pas toujours le cas. L'approfondissement des relations et coopérations déjà existantes est, pour tous, la condition de mise en place d'une réelle « Alliance des territoires », permettant de passer de la seule logique de redistribution ou de péréquation à une logique de partenariat « gagnant-gagnant » à différentes échelles.

Les métropoles ont pris l'initiative de se doter des instruments nécessaires au développement de leurs écosystèmes territoriaux et à la valorisation des interactions entre leurs diverses composantes urbaines, périurbaines ou rurales qui les composent. Les pôles métropolitains jouent souvent un rôle dans la facilitation de ces relations. Les contrats de réciprocité, nouveaux outils de coopération interterritoriale fondée sur une logique de co-développement territorial, s'inscrivent dans une logique comparable. C'est cette logique des coopérations qui doit connaître un essor accru à l'échelle resserrée des aires métropolitaines, où l'absence de coopération est préjudiciable à un développement harmonieux des métropoles « vécues ».

Le 6 juillet 2016, à Lyon, le Premier ministre, Manuel Valls, le Président de France urbaine, Jean-Luc Moudenc et les président-e-s des 15 métropoles françaises ont signé, le Pacte État-métropoles, en présence du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, Jean-Michel Baylet, et de la secrétaire d'Etat aux collectivités territoriales, Estelle Grelier. Ce Pacte fixe des engagements réciproques pour conforter le rôle des métropoles, en faire des locomotives des économies régionales et leur permettre de relever les défis auxquels elles sont confrontées. L'État et les métropoles se sont notamment engagés à favoriser l'alliance entre les métropoles et leur environnement territorial et à faire évoluer le couple métropole-région.

Les contrats de réciprocité, un nouvel outil de coopération horizontale

L'élaboration d'accords stratégiques entre territoires urbains et ruraux constitue un levier d'équilibre et de cohésion entre territoires. C'est un facteur d'efficacité des politiques publiques. Dans le cadre du troisième volet du comité interministériel aux ruralités (CIR) du 13 mars 2015 – prônant la mise en réseau des territoires – il a été décidé d'expérimenter des « contrats de réciprocité ville-campagne ».

Ces contrats sont une forme innovante et souple de contractualisation « horizontale ». Ils doivent favoriser les partenariats d'égal à égal entre ville et campagne dans des domaines comme les circuits courts, la télémédecine, l'enseignement à distance, le traitement et la valorisation des déchets, etc.

Il s'agit de donner une impulsion aux rapprochements de territoires et d'assurer leurs déclinaisons en action concrètes (partenariats). Pour expérimenter ces contrats de réciprocité, quatre ensembles territoriaux ont été retenus :

- La métropole de Lyon et le Pays d'Aurillac
- La métropole de Brest et le Pays Centre-ouest Bretagne
- Le territoire métropolitain de Toulouse et le Massif des Pyrénées
- La communauté urbaine de Le Creusot - Montceau les Mines et le Parc Naturel Régional du Morvan

A la suite d'une première phase à caractère expérimental, une généralisation de cette démarche à des territoires volontaires pourrait être envisagée ou tout du moins recommandée, en particulier dans le cadre du pacte Etat-métropoles. Cette forme innovante de contractualisation se prêterait parfaitement bien au développement des espaces périurbains en relation avec les pôles urbains dont ils dépendent.

Pour plus d'informations

[La communication relative au pacte Etat-métropoles présentée par le Premier ministre le 6 juillet 2016](#)

[Le dossier de presse du Comité interministériel aux ruralités \(CIR\) du 13 mars 2015 lançant l'expérimentation des contrats de réciprocité](#)

catégorie de contenu:

[Développement & Partenariat](#)
